

**Réunion du Conseil municipal du 23 Octobre 2017**

L'an deux mil dix sept le 23 Octobre à 19heures 00.

Le Conseil municipal de la commune de Boffres, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale.

**Etaient présents** : Mmes, Blanc, Bourghelle, Bos, Kohler, Orban, Roumanet, Saint – André

Messieurs : Durand, Edmont, de Pampelonne, Julien, Mandier, Tisseron, Vacher.

---

**Rectification sur le compte rendu du précédent conseil :**

Mme SAINT – ANDRE était absente.

**17.055 Décision modificative numéro 6**

Ajout de crédit en investissement

- Compte dépenses 21312 : Bâtiments scolaires + 100 000
- Compte recettes 1641 : Emprunts + 100 000

Le conseil municipal accepte par 14 voix pour la proposition de Monsieur le Maire

**17.056 : Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor**

Le conseil municipal par 14 voix pour décide d'allouer l'indemnité de conseil au Comptable du Trésor pour l'année 2017. Le montant est de 386.42€

**17.057 : Demande de subvention IME Montéléger**

Le conseil municipal par 14 voix pour accorde une subvention d'un montant de 50€ à l'institut Médico Educatif de Montéléger pour un enfant de la commune scolarisé.

L'aide versée sert au paiement des frais pour du matériel pédagogique.

**17.058: Noël employés communaux**

Le conseil municipal décide par 14 voix pour l'achat de bons cadeaux à Tir groupé, Sodexo pour le Noël des employés. Le montant est de 90€ par employé.

**17.059: Délibération de soutien à l'AMRF, sur l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité**

Le conseil municipal par 14 voix pour accepte la Motion de loi en faveur des communes et de la ruralité, adoptée au Congrès des Maires Ruraux de France le 30 septembre et 1<sup>er</sup> Octobre à Poullan –sur – Mer.

Cette loi est une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux. Elle doit porter une vision politique nouvelle déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du Pays , de sa cohésion et de son équilibre.

**17.060: Cession à titre gratuit d'une parcelle de terrain**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la traversée du village. La parcelle AE 128, sise au 4 rue des Fontaines, sera cédée à titre gracieux à la commune.

Les frais de bornage seront à la charge de la commune.

Monsieur le Maire est autorisé à signer une promesse unilatérale de cession gratuite avec les propriétaires.

**17.061: Local communal à côté de la poste**

Le Local situé 2 rue des Moulins, sera loué pour un cabinet infirmier, le montant du loyer mensuel est de 250€, la caution est un mois de loyer. Les charges des ordures ménagères sont de 6€ mensuelles.

Il est concédé un mois de loyer gratuit.

**Questions diverses :**

- Inauguration de l'école, avec la traversée du village et les calades, au printemps .
- Repas du CCAS à la salle communale soit le 9 ou 16 décembre.
- Suite à la demande de permanences à la Mairie d'un cabinet d'assurances, le conseil municipal par 9 voix contre, 4 abstentions et 1 pour décide de ne pas donner suite.
- Projet d'une MAM, une étude doit être faite.
- Nouvel arrêt de bus à VERGER .

Vu pour être affiché le 24 octobre 2017, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du CGDCT.

Le Maire

R. EDMONT

